

LES BLOCS DE PLÂTRE VOUS PROTÈGENT CONTRE LE FEU



Une cloison en blocs de plâtre après un incendie dans un entrepôt à Alter.



Le passage de conduites représente généralement un point faible lors du cloisonnement de locaux. Les blocs de plâtre se prêtent parfaitement à la construction de cloisons de gaines techniques.

Le comportement humain est imprévisible et instable, et provoquera toujours des incendies criminels ou accidentels.

La Belgique connaît environ 10.000 incendies de bâtiments par an ou +/- 27 par jour. Ces incendies causent la mort de 80 personnes par an ou d'une personne tous les quatre à cinq jours, sans oublier les nombreux blessés. Des chiffres effrayants.

Malheureusement, il a fallu un incident dramatique pour que nous devenions conscients de la nécessité d'une bonne prévention en matière d'incendie. Le 22 mai 1967, l'incendie de l'Innovation à Bruxelles a coûté la vie à 253 personnes. Conséquence : une prise de conscience à l'échelle nationale qui a

entraîné la création de l'ANPI (association nationale pour la protection contre l'incendie et l'intrusion) et l'introduction d'une réglementation stricte pour la protection contre l'incendie dans les entreprises et dans les grandes surfaces, en particulier.

Un des principaux piliers de cette réglementation est le cloisonnement des locaux dans les bâtiments. La séparation des différentes pièces par des cloisons coupe-feu permet d'éviter la propagation du feu dans le bâtiment. Ces systèmes permettent une intervention plus rapide des pompiers, l'évacuation des personnes et la limitation des dégâts aux locaux où l'incendie a démarré.

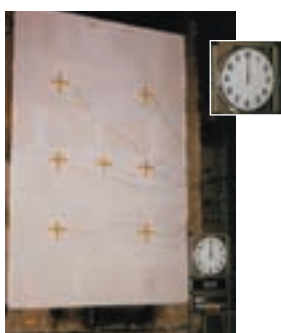
Les normes de base ont été introduites pour les nouvelles constructions et publiées par Arrêté royal le 7/7/1994 et le 19/12/1997. La résistance au feu exigée pour les cloisons de séparation dépend du type de bâtiment et varie entre ½ heure et 2 heures. Mais les autorités communautaires et les compagnies d'assurance peuvent imposer des exigences plus sévères. Il existe des Arrêtés royaux spécifiques pour les hôpitaux, les hôtels et les maisons de repos.

(L'ensemble des normes de base est repris dans les dossiers n° 120 – 121 – 122 – 123 de l'ANPI).

Les blocs de plâtre permettent de construire des cloisons de séparation qui satisfont aux normes les plus strictes dans le domaine de la résistance au feu:

Épaisseur de la cloison	Résistance au feu	N° de l'essai au feu
50 mm	90 minutes	EF/GF/956**
70 mm	180 minutes	6367*
80 mm	180 minutes	5621*
100 mm	180 minutes	5622*

* Essais au feu réalisés conformément à la norme NBN 713.020 au Laboratorium voor Aanwending der Brandstoffen en Warmte overdracht à Gand
 ** Essai au feu réalisé conformément à la norme NBN 713.020 au Laboratoire d'essais au feu de l'Université de Liège
 Ces essais au feu sont disponibles sur simple demande.



Deux phases d'une cloison de 10 cm en blocs de plâtre pendant un essai au feu. La photo montre la face de la cloison exposée aux flammes avant l'essai au feu (en haut) et après 5 heures d'essai au feu (en bas).



OOIGEMSTRAAT 12 • 8710 WIELSBEKE
 Tél.: 056/67.44.01 • Fax: 056/67.44.59
 info@isolava.be • www.isolava.be